

57 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, y compris la surveillance	193,200 00
--	------------

## BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1955-1956

## SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

SERVICE INTERNATIONAL DE RADIODIFFUSION  
SUR ONDES COURTES

641 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, y compris la surveillance— Crédit supplémentaire . . . . .	56,645 00
---	-----------

## PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

## SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

785 Prêts à la Société Radio-Canada remboursables avec intérêt au taux que fixera le gouverneur en conseil et selon les modalités que ce dernier pourra déterminer, lesdits prêts devant servir à acquitter les dépenses d'immobilisations relatives aux installations de télévision et à assurer l'expansion du service. Ces prêts, y compris l'intérêt, doivent être imputés sur les recettes de Radio-Canada immédiatement après les charges imposées par l'article 17 de la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936 . . . . .	8,500,000 00
--	--------------

## BUDGET PRINCIPAL

*(Moins les sommes votées à titre de crédits provisoires)*

## JUSTICE

## B—PÉNITENCIERS

170 Administration du Bureau du Commissaire des pénitenciers, y compris \$40,000 pour allocations aux sociétés reconnues de secours aux prisonniers, selon que l'approuvera le Conseil du Trésor . . . . .	398,326 00
171 Fonctionnement et entretien des pénitenciers, y compris les fournitures et services s'y rattachant; administration, fonctionnement, réparation et entretien des bâtiments, ouvrages et outillage; entretien, libération et transfert des détenus; indemnisation des détenus libérés, frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération . . . . .	8,927,174 00
172 Construction, améliorations et nouvel outillage . . . . .	1,322,390 00

## BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1955-1956

## JUSTICE

## A—MINISTÈRE

## Loi des enquêtes sur les coalitions:

666	Commission sur les pratiques restrictives du commerce—Crédit supplémentaire . . . . .	7,200 00
667	Bureau des enquêtes et recherches—Crédit supplémentaire . . . . .	24,500 00